

SARL AD2G
SARL AU CAPITAL DE 10.000 €
Siège social : 32-34 avenue Liégard
93270 SEVRAN
RCS BOBIGNY 853 968 949

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'an deux mil vingt quatre et le vingt-cinq septembre,

Sur convocation du gérant en exercice, Monsieur Sonny JOVANOVIC, les associés de la SARL AD2C se réunissent en assemblée générale ordinaire.

Les associés présents à cette assemblée générale sont les suivants :

- Monsieur Kamel ERFAD, propriétaire de 51 parts sur 100 parts sociales de la société AD2G,
- Monsieur Sonny JOVANOVIC, propriétaire de 49 parts sur 100 parts sociales de la société AD2G.

Les deux associés constatent qu'ils représentent, à eux deux, la totalité du capital social de la société AD2C et que l'assemblée générale a donc toute compétence pour prendre toute décision concernant cette société.

Les deux associés reconnaissent également qu'ils ont été valablement convoqués à la présente assemblée et que leurs droits d'associés sont entièrement respectés dans le cadre de la présente assemblée.

Les résolutions suivantes sont discutées, puis soumises aux votes :

PREMIERE RÉOLUTION

Les associés décident de nommer un nouveau gérant en la personne de Monsieur Jean-Eudes NÉMOUTHÉ, né le 27 juin 1981 à SINNAMARY, en plus du gérant existant actuellement, Monsieur Sonny JOVANOVIC.

La société comptera dorénavant deux co-gérants : Monsieur Sonny JOVANOVIC et Monsieur Jean-Eudes NÉMOUTHÉ.

Monsieur Jean-Eudes NÉMOUTHÉ remercie les associés de la confiance qu'ils lui témoignent.

Il indique qu'il n'existe aucun obstacle, à sa connaissance, pour exercer ce mandat social.

JE. N

KE

SS

Il accomplira ou fera accomplir les formalités nécessaires pour que sa qualité de co-gérant apparaisse sur l'extrait KBis de la société AD2G.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur du présent procès-verbal, en original ou en copie, pour accomplir les formalités rendues nécessaires par les décisions prises lors de la présente assemblée.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'ensemble des associés.

Monsieur Kamal ERFAD



Monsieur Sonny JOVANOVIC



Jean-Eudes NÉMOUTHÉ (Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de gérant. »)

" BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS
DE GÉRANT "

